C – Comment l'action collective se diversifie-t-elle et se transforme-t-elle ?

1 – Vers une diversification des acteurs et objets de l'action collective ?

Q1 – Compléter le tableau suivant sur les types d'acteurs menant des actions collectives (D1 à 4 p 298-299).

Une action collective est une action organisée par un ensemble d'individus pour défendre une cause ou un intérêt commun. Différents types d'acteurs peuvent donc mener des actions collectives.

	Définition	**Exemples**	**Actions spécifiques**
Partis politiques	Organisation dont les membres se regroupent autour d'un projet politique en vue de conquérir et exercer le pouvoir.	LFI, PS, EELV Horizon, Renaissance LR, RN	Participer au débat public (parlement, médias, réseaux…) en défendant une idéologie Désigner les candidats et organiser les campagnes électorales
Syndicats	Associations dont le rôle est de défendre les intérêts professionnels, individuels ou collectifs, de ses adhérents.	FO, CGT CFDT, CFTC SUD	Grèves, manifestations, lors des conflits du travail Négociation avec les employeurs ou l'Etat Gestion paritaire des organismes sociaux
Associations	Organisation créée entre personnes volontaires autour d'une activité ou d'un projet collectif sans but lucratif.	Greenpeace ATTAC	Actions conventionnelles (information, manifestations…) Actions non conventionnelles, protestataires (désobéissance civile, occupations illégales)
Groupements	Groupe de personnes développant une action collective mais moins structurée, moins formelle, qu'un syndicat ou une association.	Gilets jaunes, Soulèvements de la Terre, Extinction Rébellion	Information des citoyens, pétitions, manifestations … pour « mettre à l'agenda » des médias une cause précise

Q2 – Qu'est-ce qu'un conflit du travail ? Comment le taux de syndicalisation et le nombre de conflits du travail ont-ils tendance à évoluer (D1 p 300) ? Comment peut-on expliquer cette tendance générale ?

Un conflit du travail est une opposition entre des salariés, représentés par les syndicats, et un employeur, sur des sujets tels que les salaires, l'emploi, les conditions de travail … Les modalités d'action peuvent être la grève, les manifestations, le débrayage, la grève perlée, la grève du zèle (cf. D1 p 300) …

En France, le taux de syndicalisation (% de salariés adhérents à un syndicat) est passé de 20 % en 1975 à près de 10 % aujourd'hui. Dans le même temps, on observe une baisse tendancielle du nombre annuel de « JINT » (journées individuelles non travaillées pour faits de grève).

La crise du syndicalisme et la baisse du nombre de conflits du travail résultent des mutations économiques, sociales et culturelles. La désindustrialisation et le recul des effectifs ouvriers ont diminué le recrutement des syndicats. Les processus de **tertiarisation** et de **moyennisation** de la population active ont aussi amoindri le potentiel de revendication et de mobilisation des salariés sur la longue période. Plus récemment, la **montée du chômage** et la **précarisation** de l'emploi n'ont pas facilité l'engagement syndical. Enfin, le militantisme syndical se heurte à **l'individualisme** et au « **paradoxe de l'action collective** » A ces raisons globales, il faut ajouter la responsabilité même des syndicats, trop institutionnalisés (coupés des salariés et des demandes sociales réelles des travailleurs), trop divisés et trop peu efficaces finalement…

Q3 – Quels seraient les nouveaux enjeux de mobilisation collective (D5 du polycopié ; D3 p 301) ?

Alain Touraine, sociologue français, estime qu'un **mouvement social**, soit un ensemble d'action collectives visant à transformer la société ou à préserver des acquis sociaux, se définit par trois caractéristiques :



le principe d'**identité** (délimitation du groupe défendu), le principe d'**opposition** (identification de « l'adversaire » ou du blocage combattu) et le principe de **totalité** (« valeurs » légitimant l'action). Mai 1968 en est l'exemple type. Les grèves massives de 1995 contre le « plan Juppé » (réforme de la Sécurité sociale), les mobilisations contre les réformes des retraites, en 2003, 2010 et 2019, peuvent être considérées comme des mouvements sociaux… Mais à ces actions centrées sur les conflits du travail se sont ajoutés de « nouveaux mouvement sociaux » : actions pour l'environnement, mouvements des « sans » (sans papier, sans logement…), marches défendant les droits des minorités… Selon quels critères peut-on alors parler de *nouveaux* mouvements sociaux ?



De nouveaux enjeux de mobilisation, moins économiques, plus orientés vers la défense de droits, de valeurs. Selon **Ronald Inglehart**, sociologue américain, la satisfaction des besoins matériels aurait entraîné un déplacement des mouvements vers des revendications plus qualitatives, **post-matérialistes** : : environnement, féminisme, droits des communautés, lutte contre le racisme…

De nouvelles formes d'organisation, moins institutionnalisées, moins structurées, moins centralisées, plus horizontales, laissant une large part à l'autonomie des individus (par opposition aux formes traditionnelles, davantage hiérarchisées et contrôlées « d'en haut »).

De nouveaux types d'acteurs : associations, coordinations, collectifs, regroupant une population plus jeune, plus féminine et plus diplômée, et non plus uniquement les militants « professionnels » des partis et syndicats. A ces nouveaux types d'acteurs correspondent parfois de nouvelles identités revendiquées, une appartenance à des groupes spécifiques, minorités sexuelles, communautés étrangères… et non plus des identités de classe.

De nouvelles modalités d'action : aux formes traditionnelles et institutionnalisées de mobilisation, liées à la condition salariale (grèves, manifestations…), s'ajoutent des modes d'action plus innovants, impliquant les citoyens concernés : boycott de produits, pétitions, manifestations culturelles, forums, flashmobs…

De nouvelles logiques d'action collective par rapport au pouvoir politique : moins révolutionnaires et, paradoxalement, souvent plus radicales ! Si les revendications liées au travail peuvent être négociées, celles écologiques ou culturelles donnent plus difficilement lieu à des concessions. La lutte anti-nucléaire ou pour le mariage pour tous se prête moins au compromis qu'une revendication salariale…

Enfin, il faut souligner la dimension internationale d'une partie des nouveaux mouvements sociaux, les thèmes de revendication dépassant le cadre des Etats-nations, qu'il s'agisse, par exemple, du respect des droits de l'homme ou des questions environnementales.

Q4 – En quoi consistent les « luttes minoritaires » (D6 du polycopié ; D4 p 301) ?

Les **luttes minoritaires** sont les mobilisations de groupes minoritaires dont les membres *supposent* faire l'objet de **discrimination collective** (traitement différencié et inégal selon un critère prohibé par la loi), du fait de leurs caractéristiques physiques ou culturelles, ou bien de leurs activités (minorités ethniques, religieuses, sexuelles…). Les actions menées visent **la reconnaissance sociale de l'identité défendue** ou, de façon encore plus revendicative, **l'extension des droits pour les membres de la communauté concernée**. On peut citer, à titre d'exemples, le mouvement LGBT ou le mouvement *Black Lives Matter* aux Etats-Unis.



Si ces revendications portent sur la reconnaissance d'une communauté dans l'espace public et l'attribution de droits spécifiques pour cette communauté (discrimination positive, sous la forme de quotas par exemple), elles correspondent à une logique de *société multiculturelle* et *d'individualisme particulariste, différencialiste* (considération *différenciée* de l'individu en fonction de ses caractères ethniques, religieux…).

Mais s'il s'agit simplement de demander l'égalité des droits entre individus, quelles que soient leurs identités, on retrouve ici les principes de laïcité et d'universalisme. *L'individualisme universaliste* défend la conception d'un individu émancipé, libéré des contraintes communautaires. Cette vision défend le principe d'un citoyen *indifférencié* dans l'espace public (sans appartenances communautaires ostentatoires) et soucieux de l'intérêt général (conception universaliste de la citoyenneté).

2 – Vers une transformation des répertoires de l'action collective ?



Q1 – Qu'est-ce qu'un répertoire d'action collective selon Charles Tilly (D1 p 302) ? Comment les répertoires d'action collective ont-ils tendance à évoluer ?

Charles Tilly, sociologue américain, a défini la notion de « **répertoire d'action collective** ». Un répertoire d'action collective est disponible dans une société donnée à un moment donné de son histoire, pour un groupe social, en fonction de ses intérêts**. C'est un type d'actions prédéfinies, institutionnalisées et "routinisées", de moyens de pression théoriquement utilisables par un ensemble d'individus engagés dans une action collective pour se faire entendre.** Ces répertoires peuvent être plus ou moins librement *interprétés* par les groupes concernés. Dans « *La France conteste. De 1600 à nos jours* » (1986), C. Tilly analyse l'évolution des répertoires d'action collective en France (cf. tableau suivant).

	Local-patronné de 1650 à 1848	**National-autonome de 1848 à 1980**	**Transnational-solidariste depuis 1980**
Exemples	Révoltes villageoises	Manifestations syndicales	Forums altermondialistes
Cadre spatial	Local	National	International
Type d'intérêts défendus	Communautaires	Catégoriels	Universels
Rapport au pouvoir politique	Encadrement par des notables locaux	Organisation et porte-parole relativement autonomes	Emancipation totale par rapport au pouvoir politique
Formulation des revendications	Formes symboliques, codées (carnavals…)	Revendications explicites (banderoles, slogans…)	Expertise juridique ou scientifique, opérations médiatiques
Niveau de violence	Fort (dégradations matérielles, affrontements physiques…)	Relativement faible (protestations plus argumentées…)	Faible (pacification croissante de la protestation…)

Les tendances principales d'évolution des répertoires d'action collective (tendances qui peuvent toujours être ponctuellement remises en cause) sont donc **l'internationalisation des luttes**, **l'émancipation des individus** vis-à-vis de l'Etat et des organisations traditionnelles (partis, syndicats), **le recul de la violence** et **le recours aux ressources juridiques et médiatiques**. Une manifestation sera également aujourd'hui considérée comme réussie non seulement par le nombre d'individus (controversé entre manifestants et pouvoirs publics…) mais aussi par sa mise en scène et sa médiatisation (cf. D2 p 302).

Aujourd'hui, on peut donc aussi classer les répertoires d'action collective selon deux types de critères : **action individuelle ou collective, action conventionnelle ou non conventionnelle.**

	Action conventionnelle	**Action non conventionnelle**
Action individuelle	• Voter • Adhérer à un parti • Être candidat à une élection	• Désobéissance civile • Graffitis sur les murs • Grève de la faim
Action collective	• Faire grève • Distribuer des tracts • Manifester de façon légale	• Sit-in • Occupation de bâtiments • Destruction de biens publics

Q2 – Internet transforme-t-il l'engagement politique (D4 p 303) ? En quoi consiste « l'hacktivisme » (D4 p 303) ?

Internet a diminué les coûts de la participation à une action collective. Il est désormais plus simple de signer une pétition par exemple. Mais le répertoire d'action collective ne s'est pas transformé en profondeur : les militants continuent d'avoir les mêmes pratiques qu'auparavant mais cela se fait en ligne.

Les réseaux sociaux numériques peuvent toutefois susciter de nouvelles formes d'engagement et donner lieu à de vastes mouvements sociaux (exemple du mouvement # ***Me Too***). Il est moins coûteux de participer à une action depuis son ordinateur que dans la vie réelle. Mais ce type de pratiques peut être **moins structuré et moins durable** : signer une pétition en ligne ou poster un tweet ne prend que quelques secondes, sans révéler nécessairement une implication, réelle et soutenue, accordée à la cause défendue (**engagement intermittent**).

Le **hacktivisme** (ou **cyberactivisme**) est un militantisme mobilisant les techniques du piratage informatique (blocage ou détournement de sites) afin de défendre des valeurs, telles que la liberté d'expression, et lutter contre la censure. On peut citer Anonymous, collectif hétérogène, constitué de multiples *hackers* indépendants et anonymes. Leurs actions se sont notamment développées contre les dictatures. Elles sont **non conventionnelles** et correspondent à une forme de **désobéissance civile**, soit un refus assumé de se soumettre à la loi, refus qui constitue un acte politique non violent, visant à obtenir un changement politique.



Conclusion : diversité et transformations de l'action collective

Les actions collectives sont aujourd'hui diversifiées :

- **en termes d'acteurs** : partis politiques, syndicats, associations, groupements ;
- **en termes d'objets** : conflits du travail, nouveaux enjeux de mobilisation, luttes minoritaires ;
- **en termes de répertoires** : individuels ou collectifs, conventionnels ou non conventionnels.

On observe un processus d'individualisation de l'engagement politique.

La mobilisation des citoyens est marquée par un processus d'individualisation (autonomie relative vis-à-vis des structures collectives). L'engagement, moins encadré, moins collectif, est devenu variable :

- **dans le temps** : vote et abstention, participation et retrait, implication ponctuelle sur des causes précises ;
- **dans l'espace** : du local (« zadistes ») jusqu'aux luttes internationales ;
- **dans les formes d'action** : conventionnelles ou protestataires, en réel ou sur internet.

La professionnalisation de l'engagement politique est aussi remise en cause.

Max Weber distingue, en politique, les « profanes » (citoyens de base) des « professionnels » (élus, militants). Selon Weber, on devait assister à une professionnalisation de l'activité politique. Mais cette tendance est aujourd'hui contestée. La démocratie représentative montre ses limites (pouvoir confisqué par une oligarchie, défiance des électeurs). On assiste plutôt au développement de nouvelles formes d'engagement politique, impliquant des citoyens, sans intermédiaires, en dehors des partis…

Avec internet, on passe d'une logique centralisée-pyramidale à une logique décentralisée-réticulaire.

« Faire de la politique » de façon conventionnelle, c'est appartenir à une organisation partisane et hiérarchisée. Or, aujourd'hui, l'action politique peut partir de la base et se développer ensuite selon une logique de réseau. Cette analyse est à nuancer : les partis politiques et les élus restent quand même encore les acteurs principaux en termes de choix et décisions politiques…

Enfin, l'engagement politique devrait être pacifié, moins violent du moins, en théorie du moins…

Selon Norbert Elias, sociologue allemand (1897 - 1990), on assisterait à un processus de « civilisation », de « parlementarisation » : la violence laisserait la place aux processus électoraux et aux débats parlementaires. Les nouvelles formes d'action vont-elles dans ce sens ? *A priori*, oui. Par exemple, les associations mobilisent plutôt l'expertise savante et la communication spectaculaire. Certaines actions collectives recourent néanmoins encore à la violence physique (*Black Bloc*), symbolique (actions écologistes radicales) ou morale (dénonciations publiques sur internet).

